



Retrais de permis pour conduite sous l'emprise de stupefiant

Par **conducteur**, le **18/04/2016** à **18:37**

Bonjour,

J'ai eu une suspension de mon permis de conduire pour une durée de 6 mois suite à une interpellation sous l'emprise de stupéfiant ce qui a conduit à un retrait de permis car perte de 6 points et étant jeune permis mon solde était donc de 0 point. Je ne me suis pas préoccupé des modalités liées à l'assurance jusqu'à aujourd'hui car je suis sur le point de repasser mon permis. C'est donc 1 an et demi après (suspension le 2/11/14) que je me rend compte qu'il fallait mettre au courant l'assurance sous peine de sanctions..

Pouvez-vous me dire quel sont mes recours et me donner des conseils en ce qui concerne la démarche à suivre pour m'en sortir le mieux possible ? J'ai lu qu'il existe une prescription biennale celle-ci fonctionne-t-elle dans ce cas de figure ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **22/04/2016** à **08:50**

Bonjour,

La prescription biennale n'est pas de mise, désolé car les 2 ans ne sont pas achevés et ils démarrent au jour où la condamnation pénale est devenue définitive.